EN.1.3.

PROaGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

INSTALLATION

SUIVI'PROJET

Bénéficiez d'un accompagnement sur vos premières années d'installation

Les + AVANTAGES

- **Des spécialistes de l'installation en agriculture**
- **Expertise sur le fonctionnement global d'une exploitation**
- **Indépendance et confidentialité du conseil**

Le SUIVI'PROJET
avec la Chambre d'agriculture de l'Indre vous permet de :

> Un conseiller d'entreprise qui vous accompagne durant vos premières années d'activité (3 ou 4 suivant le contrat) pour assurer le bon déroulé de votre projet

> Des conseils, des apports sur la conduite de votre entreprise prioritairement sur les thématiques : gestion et suivi administratif, mais également technique

> Un appui administratif (1ère déclaration PAC et fiche JA à mi-parcours)

Tél : 02 54 61 61 61

www.indre.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

SUIVI'PROJET

Bénéficiez d'un accompagnement sur vos premières années d'installation

INSTALLATION, SUIVI, ACCOMPAGNEMENT
Un accompagnement personnalisé durant les premières années d'installation

AJUSTEMENT DES OBJECTIFS
Un point régulier sur le fonctionnement de l'exploitation et sur les améliorations possibles

CONSEIL
Des conseils sur la conduite de l'entreprise

EXPERTISE
Des interventions de spécialistes techniques si nécessaire

Nous vous accompagnons

MODALITÉS
> Prestation individuelle qui commence dès votre installation effective et qui s'échelonne suivant vos besoins et le contrat sur les 3 ou 4 premières années d'installation.
> Rendez-vous terrain, au bureau, échanges téléphoniques.
> Au total 4 jours d'intervention de votre conseiller d'entreprise sur les 3 premières années d'activité (ou 5 jours si contrat sur 4 ans.)

LIVRABLES ET MODALITÉS
> Comptes rendus annuels remis au plus tard dans le mois suivant la visite.

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture de l'Indre
Service Entreprises
24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX
02 54 61 61 75
entreprise@indre.chambagri.fr

Modalités, tarifs et conditions de vente sur demande

©Photo : Gettyimages/ Caroline Jacob,
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

CHAMBRE D'AGRICULTURE INDRE

SUP.COM.DOC 79.09.01.2022